L'Étoile du Bas-Rhin de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 MAI 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No 41, rue des Champs-Elysées, No. 13, rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 12 MAI 1848.

LES DOUBLES CANDIDATURES.

Nous avons déjà dit que, dans tous les chefs-lieux, les aspirants à la candidature présidentielle, le parti qui se rallie le plus de bannières, c'est celui qui a le plus de bandes, c'est celui qui ne prête son intervention de Cesar qu'en lui offrant le patronage qu'il croit en donner un incontestable avantage sur ses rivaux. Il n'a qu'à transmettre un certificat aux lieutenants qui dépendent de lui, et certainement pour assurer leur appui et leur concours.

Depuis quelque années le peuple s'était fidèlement imaginé que nos Présidents n'oseraient appliquer la recommandation. Les whigs s'étaient les premiers engagés à n'élire un Président que pour un terme, en devant espérer que les hommes précédemment à leur tour ce principe essentiellement démocratique, mais il paraît que leurs actes ne sont pas toujours d'accord avec leurs paroles. Nous serions heureux que nos adversaires désignassent le titulaire actuel comme candidat aux élections de novembre prochain, et les whigs triompheraient facilement de lui, mais en même temps, comme citoyens aimant notre pays et ses libertés, nous déplorerions la continuation de l'ancien ordre de choses. Quatre années de présidence doivent suffire à l'ambition d'un citoyen, quelques services qu'il ait rendus au pays, quels qu'il soient les titres qu'il possède à la reconnaissance de ses compatriotes. Avant de songer à recompenser un simple individu, il faut se préoccuper du salut et de l'avenir de la république. Eh bien! il ne convient pas, sous peine d'introduire au sein de la démocratie des tendances anti-républicaines, de créer aux Etats-Unis une sorte d'oligarchie, il ne convient pas d'installer un citoyen au pouvoir pendant huitans.

Voyez ce qui s'est passé sous l'administration de Jackson. Nous professions une sinistre estime pour les grandes qualités dont le héros de la Nouvelle-Orléans était doué; comme Louisianais, nous ne cesserons jamais d'honorer le membre d'un homme qui a chassé l'ennemi du sol natal, mais la reconnaissance ne doit pas être aveugle. Le général Jackson, arrivé au pouvoir et se trouvant qu'il y resterait huit ans, n'a pas tout-à-fait respecté les grands principes qui ont présidé à la formation de notre gouvernement et dont s'inspirent les auteurs de la constitution fédérale. Il est inutile de rappeler les actes auxquels on peut se référer à l'administration du général Jackson et le blâme énergique de la nation, cette de l'histoire contemporaine, ce sont des faits connus de tout le monde, chacun en conserve encore présent à l'esprit. Nous regrettons seulement que les partis de la presse n'ouvrent pas les yeux aux démocrates, et qu'ils s'obstinent à marcher dans le sens qui mène tout droit à la dictature.

Sous ce rapport, comme sous tous les autres, les whigs comprennent mieux le véritable esprit de la démocratie. Si nos prédécesseurs n'avaient à son esprit de se faire réélire, ils agissent avec une entière indépendance et en vue seulement du bien public. Leur conscience serait leur unique guide, la gloire et la grandeur du pays leur seule ambition. Mais comment ne s'inquiéterait-on pas du droit sentier, lorsqu'on promet de les remettre au pouvoir. Lorsque quelques uns infailliblement se tenaient de la situation qui leur est faite. Ce qui est juste, ce qui est équitable, ce qui est conforme aux véritables intérêts du pays, n'est pas toujours populaire, et lorsque l'on doit se présenter devant le peuple, dans un avenir plus ou moins éloigné, pour briguer ses suffrages, on est forcé de se gêner conduite sur le bon vouloir des masses et de comprimer l'appui des chefs, à quelque prix que ce soit.

La perspective d'une réélection influe donc d'une manière déplorable sur les actes d'une administration. C'est un fait constant et que personne n'oserait nier. Avec le plus sincère désir de servir le pays et de conduire commandée par l'honneur et le sentiment du devoir, on se trouve nécessairement donner par des considérations toutes personnelles. Si les masses le savaient, jamais, elles prendraient pour leur guide dans chercher à leur plaire. Mais, en dépit de la haute raison qui les guide ordinairement, elles s'aveuglent parfois, et l'homme qui est au timon des affaires doit savoir en pareille circonstance s'opposer au courant populaire. Il s'expose sans doute à blesser de nombreuses préventions, mais un jour arrive où la raison reprend son empire, et ce jour-là le peuple rend une éclatante justice à qui de droit.

Nous regrettons ce que nous avons dit plus haut si nous ne considérons que l'intérêt du parti whig, nous nous félicitons de la seconde candidature de M. Polk, car avec les hautes qualités communes, et celles dont son cabinet a et rendu coupable, il succombera infailliblement dans la lutte présidentielle. Mais nous envisageons les choses à un point de vue plus élevé, plus national. Ce que nous souhaitons, ce ne même le triomphe du parti auquel nous appartenons, c'est le maintien des institutions que nous ont léguées nos pères, c'est la conservation de l'esprit démocratique, le développement progressif de l'élément républicain. Les doubles candidatures, se succédant immédiatement, ne contribuent à ce but et tendent à vicier le système administration.

Cette question, que nous n'avons voulu qu'effleurer, est extrêmement grave, vaste, et revêt de plus en plus.

AU COURRIER.—S'il y a des questions bonnes à poser, il y a aussi des convenances bonnes à garder. Le Courrier semble l'ignorer. Qu'il fasse ou non *son marché de sa parole*, nous nous respecter assez pour tenir la nôtre et pour exprimer nos opinions avec la plus entière indépendance. Quant à la question qu'on nous pose, nos articles de tous les jours y sont une réponse suffisante.

La longueur du compte-rendu du Conseil de la 3ème Municipalité, qui paraît aujourd'hui dans nos colonnes, nous empêche de donner la suite de l'intéressant feuilleton dont nous avons commencé la publication dans notre dernier numéro.

Vot. — Le président de la banque de New-York, se dirigeant le 3 de ce mois, à New-York, lorsqu'il fut assailli par des hommes armés qui lui enlevèrent une somme de quarante-neuf mille piastres qu'il avait sur sa personne. La police est à la recherche de ces audacieux malfaiteurs.

MASSACRE A HAITI. — Une lettre publiée dans le *Courrier* d'hier soir annonce que des troubles ont éclaté à Port-au-Prince entre les noirs et les gens de couleur. Un grand nombre de ces derniers ont été massacrés. On assure que les noirs ont juré d'exterminer les hommes de couleur.

CONGRES.

SENAT—3 mai.—On présente plusieurs pétitions touchant l'acquisition de Mount Vernon par le gouvernement.

M. Butler, du comité judiciaire, auquel avaient été renvoyées certaines résolutions de la législature du Kentucky concernant les esclaves qui se réfugient dans les Etats où l'esclavage n'existe pas, fait un long rapport, accompagné d'un bill ordonnant l'arrestation des dits esclaves et leur examen devant un juge, officier, marshall, collecteur ou commissaire des Etats-Unis dans l'Etat où l'arrestation sera ainsi pratiquée. On lit le rapport ainsi que le bill, et, sur la proposition de M. Atchison, le Sénat en ordonne l'impression à dix mille exemplaires.

M. Hale présente une résolution engageant un comité judiciaire d'examiner s'il ne convient pas de passer une loi pour protéger les hommes de couleur dans les Etats où l'esclavage n'existe pas, et leur permettre d'exercer les droits que leur accorde la constitution. Cette résolution est adoptée.

Sur motion de M. Douglas, le Sénat délibère sur le bill qui accorde à l'Etat de l'Illinois le droit de construire un chemin de fer sur des terres publiques, entre le Mississipi et les lacs du Nord. Le bill est voté, après un débat, à une majorité de 24 contre 11.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—M. McClelland rapporte un bill accordant la propriété d'une certaine portion des terres publiques à M. Whitney, dans le cas où il construirait un chemin de fer entre le lac Michigan et l'Océan Pacifique. La deux fois.

Un bill relatif aux concessions de terres dans la Virginie et dans l'Ohio est discuté pendant quelque temps, puis référé à la Chambre constituée en comité général.

La Chambre délibère en comité général sur le bill qui fixe des concessions de terres aux soldats de notre armée qui meurent en grade.

La Chambre discute jusqu'au moment de l'ajournement un amendement de M. Thompson, et un autre de M. Lumpkin.

L'ETOILE.—Que nos lecteurs ne s'inquiètent nullement de quelque découverte astronomique. L'astre qui vient de poindre à l'horison de la publicité a eu pour Newton et pour Galilée notre ami LEUMANN, cet infatigable explorateur de notre ciel musical. C'est une gracieuse fantaisie *polkante*, qui a eu ci-hier un succès de vogue dans nos salons et que LEUMANN vient d'arranger pour piano. Nul doute que cette charmante composition n'obtienne une place d'honneur sur tous les pianos. L'*Etoile* est suivie de la *polka-mazourka*, également arrangée pour le piano. Ces deux compositions sont en vente chez l'auteur et chez les principaux marchands de musique. C'est une offrande de bon goût et qui arrive à propos à la veille des départs pour la campagne.

☞ Le major Biles, attaché à l'état-major du général Taylor, pendant la glorieuse campagne qui s'est terminée à Buena-Vista, ne trouve en ce moment dans notre ville. Il y est arrivé avant-hier soir.

☞ Nos lecteurs ont entendu parler de Mlle Chase, surnommée l'héroïne de Tampico, à cause de l'énergie dont elle fit preuve dans une mémorable circonstance. Cette dame qui s'était rendue à Washington pour faire valoir une réclamation contre le gouvernement, se dirige de nouveau vers Tampico. Elle se trouve parmi nous depuis deux jours.

Chronique Locale.

VOT.—Un vol assez considérable a été commis récemment, dernier dans les circonstances suivantes: M. C. A. Haubien était arrivé la veille à bord du vapeur Galveston. Le nommé Georges Crips *dit* Anderson lui propose de le conduire dans une pension tenue par Madame Parker, rue Conti. M. Hambien l'y suivit, pensant que c'était un employé de l'hôtel; le lendemain, il ouvrit sa malle en présence de Crips et y déposa $125 en or. Quelques instants après, on vint lui dire que son argent avait disparu. Crips, dénoncé à la police, qui le connaît de longue date, a été immédiatement arrêté. Il comparaissait hier matin devant le recorder Genois, qui, après un court interrogatoire, l'a renvoyé pardevant la 1ère cour de district.

3me MUNICIPALITÉ.—Madame Richard, demeurant dans la 3me municipalité, se plaint d'avoir eu son domicile volé par un nommé A. Sellier qui a menacé de la frapper ainsi que sa fille. Un mandat d'arrêt a été décerné contre Sellier.

UN MARI COMME IL Y EN A BEAUCOUP.—M. Georges Faignoli a l'habitude de maltraiter sa femme. Celle-ci s'est présentée hier devant le recorder Genois pour implorer la protection de la loi. Un mandat d'arrêt a été décerné contre le mari.

☞ Vot.—L'esclave Alfred, appartenant à M. Philippe Aycrigg, a été arrêté hier matin par la police de la première municipalité, sous prévention d'avoir volé une montre en or de la valeur de vingt piastres, appartenant à M. N. Buser. Il a été conduit à prison par ordre du recorder Génois.

FATAL ACCIDENT.—Hier entre une et deux heures de l'après-midi, un jeune nègre, âgé d'environ huit ans, nommé James, appartenant à M. Morgan, de Vicksburg, a été écrasé par un drag qui allait au grand trot. L'accident a eu lieu rue de la Douane, entre Remparts et Bourgogne. Nous espérons que la police arrêtera le conducteur de ce drag afin que justice soit faite.

ENQUÊTE.—Le coroner Spedden a pratiqué hier une enquête sur le corps d'un homme blanc dont on ignore le nom. On a retiré le cadavre du lac Pontchartrain à l'égrémité du chemin de fer. Le verdict d'usage a été rendu.

ESCROQUERIE.—M. A. B. Gould a enregistré hier matin au bureau du recorder Baldwin, un affidavit en escroquerie contre le nommé J. A. Miller. Ce dernier, à ce qu'il paraît, a vendu, pour le compte du pagnant, des marchandises pour la valeur de $6 000, et s'est ensuite refugié au Texas. Une récompense de $300 est offerte pour l'arrestation de Miller.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ NO UN.—Le Conseil a été assigné hier soir extraordinairement pour délibérer sur les affaires financières de la Municipalité. Après une session secrète de deux heures, les portes sont ouvertes, et le Conseil procède à l'élection d'un gardien pour la geôle de police. Au second scrutin, M. Clément Ramos est déclaré dûment élu.

M. Théodore Zacharie est ensuite élu au 3me scrutin, collecteur sur les bateaux à vapeur. Son concurrent était M. Edouard Duffel.

Le Dr Vionnet est élu médecin de la geôle de police.

M. Wilby introduit ensuite une résolution qui est adoptée, pourvoyant deux gardiens pour les deux ponts du Canal Carondelet, à raison de $35 par mois. M. Torres est élu un des gardiens; quant à l'autre, le Conseil procédera à l'élection lundi prochain.

Le Conseil passe une résolution ordonnant au voyer de faire refaire les murs de la geôle de police, sur la rue Ste-Anne, à cause d'une certaine nuisance qui existe dans cette partie de la prison. Puis le Conseil s'ajourne.

ENCORE UN ACCIDENT.—Le 1er de ce mois, à 4 heures du matin, un convoi qui se dirigeait de Rochester à Buffalo, sur le chemin de fer qui relie ces deux villes, a été précipité par un accident hors de la voie, près du village de Bergen. L'ingénieur et le chauffeur ont été tués. Quelques uns des voyageurs ont été si grièvement blessés qu'on désespère de leurs jours.

UN NOUVEAU TÉLÉGRAPHE.—Un anglais nommé Bain, vient d'inventer un nouveau système télégraphique; si l'on en croit les partisans de cette nouvelle découverte, on peut, à l'aide de ce procédé transmettre cent mille mots par minute, de sorte que l'on pourrait en une heure avoir à New-York le message du Président des Etats-Unis dans toute son étendue. Le brevet d'invention pris en Angleterre a été vendu $60,000 en Amerique, à la charge de donner à l'acquéreur le temps nécessaire pour obtenir un semblable brevet du gouvernement de Washington. Si cette découverte tient tout ce qu'elle promet, la difficulté sera à l'avenir, non plus d'obtenir les nouvelles, mais de suffire à les écrire et à les publier.

L'INDIGNATION POPULAIRE.—Une sorte d'émeute vient d'avoir lieu à Portland dans des circonstances assez extraordinaires. Une jeune fille qui avait le malheur d'avoir pour mère une femme de mauvaise vie, avait été élevée par M. Davis, son oncle, à Portland. Sous cette protection, la fillette était arrivée à l'âge de 17 ans, et sa mère, fondant peut-être des espérances infâmes sur sa beauté, avait vainement tenté plusieurs fois de l'attirer à New-York. Il y a quelques jours encore, elle revint à la charge et on lui permit d'emmener sa fille sous le prétexte d'une promenade. Ni l'une ni l'autre n'avaient reparu, on accusa M. Davis d'avoir livré sa pupille par suite d'un marché honteux; l'indignation populaire se manifesta d'abord par des cris, mais bientôt, ne pouvant obtenir d'explications satisfaisantes, la foule se rua sur la maison de Davis et le saccagea de fond en comble, ainsi que celle d'un constable, soupçonné d'avoir trempé dans cette affaire.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ NO 3.

Séance du lundi 8 mai 1848.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

M. Bernard est appelé au fauteuil.

Présents: MM. Nicomède, De la Rosa, Sieweersen, Jones, Meehan, Farrar, Collins, Solomon et Page.

Sur motion de M. Solomon, le Conseil procède à l'élection d'un président pro tem.

MM. Nicomède et Sieweersen sont nommés vérificateurs. Au premier scrutin, M. Bernard reçoit 9 votes; M. Nicomède 1, un vote en blanc.

M. Bernard est déclaré dûment élu et retient son siège.

Message du Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
8 mai 1848.

A l'honorable président et MM. les membres du Conseil de la 3 Municipalité No. 3.

Messieurs.—J'ai l'honneur de vous annoncer que l'honorable F. Sumeneau ayant été réélu recorder de la Municipalité No. 3, pour le terme de deux ans, a cité assermenté aujourd'hui, et possède toutes les qualifications voulues pour commencer les devoirs de sa charge.

Je suis avec respect,
votre obéissant serviteur,
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion de M. Solomon, l'honorable F. Seuzeneau est unanimement invité à prendre son siège.

Lecture est faite au Conseil d'une résolution du Conseil-Général, ordonnant le paiement de divers comptes au prorata.

Sur motion de M. Nicomède, la résolution ci-dessus mentionnée est référée au comité de finances.

Lecture est faite au Conseil d'une lettre de M. Duboeq dit Beaupré, demandant une balance qui lui est due pour la plantation des arbres, etc.

Sur motion de M. Nicomède, la lettre ci-dessus est référée au comité de réclamations.

Lecture est faite d'une lettre de M. Girardan, demandant le paiement d'un compte de $300, pour avoir fait et fourni le bureau du wharfinger.

Sur motion de M. Nicomède, la lettre ci-dessus est référée au comité de finances avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite au Conseil d'une lettre de M. N. Reiley, demandant le remboursement d'une balance que lui doit la Municipalité, pour vente de sa jument égarée.

Sur motion de M. Nicomède, la lettre ci-dessus est référée au comité de réclamations.

Lecture est faite au Conseil d'une lettre de M. P. K. Barnes, priant le Conseil de nommer un comité qui devra viser au manufacture de savon située dans le premier district.

Sur motion de M. Nicomède, la lettre ci-dessus est déposée sur le bureau, sujette à la demande du Conseil.

Lecture est faite au Conseil d'une pétition de M. H. Schroder, demandant au Conseil de le gratifier d'une somme de $50, à laquelle il a été condamné par l'honorable Jugé de paix.

Sur motion de M. Flanders, il pétition ci-dessus est référée à un comité spécial composé de MM. Flanders, Sieweersen et Page.

Lecture est faite d'une lettre de M. F. Fecto, demandant le remboursement de la somme de $25 payée indûment.

Lecture est faite au Conseil d'une pétition de M. [illegible] priant le Conseil de nommer un comité pour examiner la conduite de M. Bernard, en sa qualité de président du Conseil de la 3me Municipalité.

Sur motion de M. Bernard, la pétition ci-dessus est référée à un comité spécial composé de MM. [illegible] Sieweersen et Page.

Lecture est faite au Conseil d'une pétition de M. [illegible] demandant un emploi de gardien de la paix dans le second district.

Lecture est faite au Conseil d'une pétition de M. Thomas Ci Poole, de la part de la compagnie de la pompe No. 8, demandant des réparations.

Sur motion de M. Flanders, de référer la pétition ci-dessus au comité d'incendies. M. Jones présente l'amendement suivant, viz.: que cette partie de la sur-dite pétition qui a rapport aux finances, soit référée au comité de finances et la balance au comité d'incendies.

Lecture est faite au Conseil de divers comptes de M. Bernard Marigny pour des certificats fournis au bureau de l'Etat.

Sur motion de M. Bernard, les comptes ci-dessus mentionnés, sont référés au comité de finances.

APPEL DES COMITÉS.

Comité de Finances.

M. Sieweersen de la part du comité de finances offre un rapport et la résolution qui suivent. La majorité du comité de finance, vous soumet les documents ci-joints qui leur a été referé point être reconnaissants. Signés: A. B. C. et D.

A cet la balance générale depuis l'année 1836 jusqu'au 1er avril 1848.

Il est en rapport des recettes, dépenses et réglements depuis le 1er janvier jusqu'au 1er avril 1848.

C'est la dette de la Municipalité telle qu'elle est démontrée par la balance générale des livres du trésorier.

Il présente les recettes et les déboursements probables pour l'année fiscale finissant le 31 mai 1849. Les trois premiers documents, savoir: A. B. et C. sont les mêmes que ceux qui ont déjà été présentés, votre comité ne trouvant rien à y changer.

En préparant le document D. votre comité a été aide du voyer et du trésorier et ils obtiennent l'information référant au montant évalué par les assesseurs de l'Etat pour 1848, des taxes des propriétés situées dans les limites de la Municipalité. En vous référant à ce document (B) vous vous apercevez que le montant total qu'il faut se procurer est de $130,605 dans lequel les dépenses courantes figurant pour la somme de $75,000, la balance de solde zante quinze mille six-cent-cinq piastres doit être employée à compléter l'ouverture de la rue Claiborne, à faire des appropriations aux compagnies de pompiers, à payer les contrats pour le pavage des rues designées dans le dit document et à faire face aux annuités et aux bons émis pour les dépenses courantes de la police, des charretiers, ouvriers, réparations du port, &c., durant l'année dernière. En vous référant aux recettes (document D) vous observerez que le montant total à recevoir des différentes branches, de revenu sur lesquelles le Conseil a plein pouvoir est, cent trente huit mille six cent cinq piastres ($138,605) laissant un deficit de douze mille piastres qu'il faut combler.

Votre comité est d'opinion et recommande, afin de relever la Municipalité de ses embarras présents et de tendre enfin à la retirer de toutes ses difficultés, que les dépenses courantes diminuent les dépenses des divers départemens et que le pavage des rues soit arrêté jusqu'à ce que les affaires municipales prennent une tournure plus favorable.

Votre comité a estimé le montant des taxes pour 1848 à soixante et onze mille piastres, étant le un pour cent sur toutes les propriétés sujettes à taxe dans les limites de la Municipalité; ils pensent que le montant total des taxes ne peut pas être collecté dans l'espace de six mois, mais avec une administration judicieuse et une stricte économie de la part du Conseil ils espèrent avant l'année prochaine la Municipalité dans une condition plus prospère qu'elle ne la trouvent maintenant.

Votre comité est d'opinion que si l'on prenait les mesures convenables, les propriétaires de terrains sur la rue Claiborne se décideraient à concevoir en faveur de leurs réclamations, une somme comptant et la balance en billets à deux mois, laissant une somme de sept mille six-cent piastres payable en 1849 et par conséquent diminuant le présent deficit d'une somme pareille.

Ils recommandent aussi au comité de police, de réduire la police du jour et de nuit pendant les mois d'été, c'est à dire jusqu'au 1er novembre, de manière à ne coûter que depuise n'excède pas douze cent piastres par mois.

Votre comité pense qu'il serait nécessaire de donner avis aux détenteur de la propriété publique des dettes qui sont dûs échues et de recevoir des propriétaires à cet effet dans le mois de novembre prochain et que les revenus publics soient portés de côté pour faire face aux dettes dettes pour l'année 1849, ainsi qu'il est prescrit par la loi.

J. BERWERSSEN,
J. G. COLLINS.

Résolu que les taxes pour l'année 1848, soient et demeurent étres comme suit:

Propriétés foncières, esclaves et capitaux, dix par mille, sur propriétés foncières dites rurales trois par mille sur valeur réalisée.

Résolu que la taxe soit recouvrable le 1er de juillet prochain.

DOCUMENT D.

Recettes et dépenses probables de la Municipalité No. 3 jusqu'au 31 mai 1849.

RECETTES.

Taxes arriérées depuis 1836 jusqu'à 1848,	$10,000
" de 1847,	12,000
" de 1848 à 1849,	71,000
Taxes sur charrettes, drays, &c.	$10,000 — 7,000
Montant dû par la Ville, No. 3	7,000
Taxes sur les marchands en gros et détail,	2,000
" " les colporteurs,	1,000
" " les marchands de nègres,	1,000
" " les cafés, &c.	24,000
" " les bals, cirques, &c.	1,500
Rentes à cens,	1,200
Postes d'huîtres,	1,000
Loyer de la 3me municipalité,	2,075
Amendes,	1,200
Salles de Police	1,000
Montant à prélever,	$130,605 — 12,000
	$150,605

DÉPENSES.

Dépenses courantes fixées par l'ordonnance du Conseil, passée le 17 janvier 1848,	75,000
Ouverture de la rue Claiborne montant à payer par la municipalité par un jugement de la Sme cour de dist.,	15,275
Département des incendies auquel sur une appropriation de $6 [illegible] faite dans l'ordonnance du 17 janv. 1848	1,500
Pavage pour les contrats suivants: savoir.	
Rue des Grands-Hommes depuis les Champs Elysées à l'Esplanade,	$4,925
Crape, depuis les Champs Elysées à l'Esplanade,	4,925
Casacalvo depuis les Champs Elysées à l'Esplanade,	5,800
Louisa, depuis Casacalvo jusqu'à la Levee,	1,300
Banquettes, le tiers du par la municipalité et les propriétaires, d'après les livres du voyer,	1,520
Dépenses imprévues pour boîte de charpente, ouvrage de forge, clous, &c.,	3,000
Mandats en circulation,	$24,210 — 50,010
Bons en circulation,	14,000 — 50,010
	$150,605

Nouvelle Orléans, 6 mai 1848.
(Signé) M. ERNARD,
Trésorier de la Municipalité No. 3.

Sur motion de M. Solomon, de mettre le rapport et la résolution ci-dessus, à l'ordre du jour pour la prochaine séance, M. Jones demande l'appel nominal.

Oui — MM. Bernard, De la Rosa, Farrar, Solomon et Page. 5—Non — MM. Sieweersen, Jones, Meehan, Flanders et Collins—5.

Le Conseil étant également divisé, le président donne sa voix prépondérante dans l'affirmative.

Conséquemment le rapport et la résolution ci-dessus du comité de finances sont mis à l'ordre du jour pour la prochaine séance.

Sur motion de M. Jones d'ajourner à lundi 22 du courant, M. Solomon demande l'appel nominal.

Oui—MM. Sieweersen, Jones et Meehan. 3.

Non—MM. Bernard, Sieweersen, Jones et Meehan, 4.

Non—MM. Nicomède, De la Rosa, Farrar, Flandere, Solomon et Page, 6.

Conséquemment la motion ci-dessus est rejetée.

Sur motion de M. Bernard, la résolution ci-dessus est adoptée sans amendement.

M. Solomon présente l'ordonnance suivante:

Attendu qu'une somme considérable de taxes arriérées sur propriétés foncières et esclaves se monte à 71,000 dollars, et que le Conseil a jugé à propos qu'il est du devoir de ce Conseil d'adopter telles mesures qui tendent à diminuer le présent deficit d'une somme pareille.

Il est en conséquence décrété qu'à partir de la promulgation de la présente ordonnance, la collecte sur propriétés foncières et esclaves dans cette Municipalité, sera ordonnée par le Conseil du district, comme suit: les 1er et 2me districts recueilleront le premier district et les 3me district recueillera le second district de la rive droite, et les 1er et 2me districts